

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3586 - Mercredi 26 Février 2020 - Prix : 200 Fc

SANTÉ PUBLIQUE

Un partenariat public-privé des hôpitaux



Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

RENCONTRE À BEIT SALAM AVEC LE MOUVEMENT DES COMMERÇANTS

**Des commissions pour le suivi
des revendications**

LIRE PAGE 3

La dépouille de Mohamed Djaanfari attendue vendredi

Les polémiques enflent à deux jours de l'arrivée de la dépouille de l'homme d'affaires et ancien vice-président de l'Assemblée Mohamed Djaanfari décédé en France le 21 février. Selon un communiqué attribué à sa famille, cette dernière met à l'honneur l'opposition pendant les obsèques qui devront avoir lieu vendredi à Ndzouani, et invite poliment le gouvernement à ne se contenter que des strapontins.

Décédé en France le 21 février à l'âge de 68 ans, l'ancien vice-président de

l'Assemblée sera inhumé le vendredi 28 février prochain. A l'aéroport international de Hahaya, une prière mortuaire aura lieu avant le transfert du corps à Anjouan où il sera inhumé dans son village natal. Selon le communiqué publié hier 25 février, l'ancien gouverneur de Ngazidja et président du Cnt, Mouigni Baraka, est désigné par la famille du défunt pour diriger la prière de cette figure de proue de l'opposition tant au niveau régional que national.

A Anjouan, avant la levée du corps pour le cimetière, la prière mortuaire sera dirigée par Cheick

Faissoil Soidr tandis que Mouigni Baraka, encore, sera chargé de prononcer les invocations en faveur du défunt. Par ces choix, la famille de M. Djaanfari décide d'écarter le gouvernement des funérailles de l'opposant. « Le président de l'union des Comores et les autorités nationales sont également bienvenus sans prise de parole ou sans vouloir diriger les prières ou les douans », prévient le communiqué. Le cadre de l'opposition Hamidou Karihila, le mouvement Ndzuani en marche dont le défunt est membre fondateur, sont cités comme invités d'honneur à ce dernier hommage

d'un des leurs.

Ancien militaire de l'armée de l'air française durant 26 ans et 9 mois, à l'issue de ses états de services marqués par de nombreuses expériences opérationnelles qui ont servi également à notre Nation (Tchad - Rwanda - Ex-Yougoslavie), Mohamed Djaanfari était un armateur de renom aux Comores avec ses deux sociétés « Ville de Sima » et « El Djaanfari », basées dans le transport maritime des passagers entre les îles.

Il a été élu député et est devenu vice-président de l'assemblée nationale de l'union des Comores de

2004 à 2009. Candidat à la magistrature suprême en 2006, il s'est qualifié à la primaire. A l'arrivée d'Azali Assoumani au pouvoir en 2016, l'homme d'affaires s'est retranché dans l'opposition et s'opposait farouchement au referendum constitutionnel de juillet 2018. Très attaché à l'Accord de Fomboni de 2001, Mohamed Djaanfari est membre fondateur de Ndzuani en marche, un mouvement qui revendique exclusivement la Tournante à Anjouan en 2021.

Ibnou M. Abdou

LÉGISLATIVES :

Ahmed Youssef compte siéger à l'Assemblée malgré sa défaite

Battu à plate couture selon les résultats officiels de la Ceni qui l'a crédité de 33,26% de voix contre 66,74 pour son adversaire Ali Said, le candidat du parti Orange dans le Mbajini Nguengwé dénonce des « fraudes ». Par conséquent, il a introduit une requête à la cour suprême. Quelle que soit l'issue, il compte bien siéger à l'Assemblée, évoquant une question de « légitimité ». Une colère noire qui devra retomber au fur et à mesure.

"J'ai gagné les élections et je vais siéger au parlement », tonne à tout bout de champ le candidat soutenu par le ministre en charge des élections. S'il sait qu'aux yeux de la loi il lui est impossible de siéger tant qu'il n'aura pas été déclaré élu par la

Cour suprême qui a le dernier mot, le surnommé Edmond évoque une question de « légitimité » pour enfler son costume en direction de Hamramba d'où il sera, à coup sûr, au mieux refoulé, au pire arrêté par les forces de l'ordre.

Dans sa requête, il demande

l'annulation de plusieurs bureaux de vote notamment à Ouzioini, Kandzilé, Domoni, Famaré... Il affirme qu'il y a eu des bourrages d'urnes. Des accusations qui sont loin d'être gratuites car même les observateurs ont soulevé cette irrégularité qui entache la crédibilité du scrutin. Il affirme aussi que lors de ce double scrutin, pour certains endroits en tout cas, les listes d'émargement des législatives et des communales présentaient une différence d'environ 90 votants.

Andjouza Abouheir



PROTECTION DES ZONES CÔTIÈRES

Moroni a tenu sa réunion de lancement de la Convention de Nairobi

La réunion de lancement du comité nationale au programme d'action stratégique pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Océan Indien occidental aux Comores, s'est tenu à Moroni hier mardi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Nairobi et ses protocoles

intitulé « Implémentation du programme d'action stratégique pour la protection des ressources naturelles et des activités de l'Ouest de l'Océan Indien » (WIOSSAP financé par le Fonds Mondiale pour l'Environnement (FEM/GEF), le Comité national de mise en œuvre (NIC) s'est réuni hier à l'hôtel Retaj, sous la supervision de Jared Bosire, gestionnaire de projet au Secrétariat de la Convention basé à

Nairobi au Kenya, pour faire le point en ce qui concerne les activités qui doivent être menées dans notre pays.

La structure de la Convention de Nairobi est composée d'un secrétariat, d'un ensemble de points focaux nationaux, des partenaires de la convention, de groupes d'experts / équipes spéciales et de l'unité de coordination régionale (UCR). Le Secrétariat sert d'admi-

nistrateur central pour la Convention et la mise en œuvre du programme de travail. La Convention de Nairobi a été signée le vendredi 21 juin 1985 et est entrée en vigueur le jeudi 30 mai 1996.

Le programme vise à lutter contre l'accélération de la dégradation des océans et des zones côtières du monde par la gestion et l'utilisation durables de l'environnement marin et côtier. Pour ce faire, il engage les pays qui partagent l'océan Indien occidental à prendre des mesures pour protéger leur environnement marin commun. Les parties contractantes (Comores, France, Kenya Madagascar, Maurice, Mozambique, Somalie, Tanzanie et République d'Afrique du Sud) à cette Convention, font partie de plus de 143 pays qui participant à 18 initiatives des mers régionales.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a accordé un financement à la Convention pour mettre en œuvre le projet du programme d'action stratégique pour la protection de l'océan Indien occidental contre les sources et activités terrestres dénommé WIOSAP. Ce projet s'efforce de réduire ces contrain-

tes terrestres en protégeant les habitats critiques, en améliorant la qualité de l'eau et en gérant les débits fluviaux.

Sept pays ont soumis 49 concepts qui ont été examinés par les comités nationaux de mise en œuvre (NIC) dans chaque pays respectif. 13 de ces concepts ont été soumis à l'unité de gestion de projet (UGP) pour examen par des experts régionaux. Parmi celles-ci, huit propositions complètes ont été élaborées et approuvées par le Comité directeur du projet (PSC) du WIOSSAP, ouvrant ainsi la voie à la mise en œuvre effective des projets de démonstration.

Au niveau de notre pays, le projet de démonstration sera réalisé au niveau de quatre aires protégées. Le NIC a eu à examiner ce projet et a demandé qu'il soit pleinement intégré aux activités en cours pour faire jouer les synergies. Le comité a eu aussi à valider le chapitre concernant les Comores en matière d'Aires protégées contenu dans le rapport sur les perspectives dans la convention.

Mmagaza



Les participants au lancement.

SANTÉ PUBLIQUE

Un partenariat public-privé des établissements sanitaires en gestation

Pour promouvoir le secteur de la santé dans le pays, les autorités compétentes s'attèlent depuis hier 25 février pour la validation du statut des établissements des soins privés. Il était question d'approfondir les réflexions sur le renforcement du partenariat public-privé en vue de propulser une masse d'expertise pour mieux répondre aux difficultés liées à la santé publique.

Le ministère de la santé, des médecins généralistes et spécialistes, ainsi que des para-

médicaux se sont réunis hier mardi dans la matinée pour débiter les travaux de validation du statut des établissements des soins publics-privés. Cet atelier organisé par le ministère de la santé a pour but d'étudier les projets portant application de certaines dispositions du corps de la santé relatives aux établissements de soins. Il permettra selon le secrétaire général du ministère de la santé de préciser un statut des établissements privés et de proposer des améliorations aux obstacles liés au domaine de la santé tels que les infrastructures, des problèmes d'é-

lectricité, d'eau et salariales.

Au cours de cette rencontre, plusieurs problèmes ont été soulevés par les participants. Parmi eux, l'état de santé de la femme. En effet selon les participants, la femme est de plus en plus victime des aléas sanitaires. C'est ainsi que le secrétaire général Jean Youssouf rassure que « le partenariat public-privé permettra aux femmes d'accéder à des soins de bonne qualité à proximité de leurs domiciles et contribuera à la baisse d'une mortalité précoce ».

Selon lui, la facilitation d'accès aux médicaments, la multiplication

des actions des ONG internationales et des acteurs nationaux ou internationaux du secteur de la santé ne suffisent pas à couvrir tous les besoins des malades. Dans ce contexte, Jean Youssouf loue les « actions menées par le gouvernement » pour aboutir au partenariat public-privé. « Il s'agit d'un moyen consenti pour résoudre les problèmes de santé publique et le développement social en associant les efforts publics et privés », devait poursuivre le numéro 2 du ministère de la santé.

Pour rappel, en 2015 un comité permanent de concertation du part-

neriat public-privé a vu le jour dans l'objectif d'envisager des solutions adéquates pour la santé publique. A travers ce comité, le pays a enregistré des résultats positifs dans trois domaines dont la communication entre secteur public-privé. « Cette réunion reflète en effet es orientations politiques nationales de santé d'ordre comptant effectuer des variations avec les bases de notation du gouvernement au titre du plan Comores émergents », conclut-il.

Kamal Gamal

CORONAVIRUS

Après le déblocage des fonds, la COI entre en action

Trois experts de la mission d'observation de la Commission de l'Océan indien qui séjourne à Moroni ont animé hier mardi une formation de renforcement des capacités aux équipes d'interventions rapides pour la riposte au coronavirus. Une formation qui rentre dans les 126 millions de francs débloqués la veille par la COI pour accompagner les Comores dans la prévention et la lutte contre l'épidémie au coronavirus.

Le lundi 24 février, la COI a annoncé devant les autorités et médias une enveloppe de 126 millions de nos francs pour accompagner le pays contre le coro-

navirus qui sévit dans plusieurs pays, essentiellement en Chine. L'annonce n'a pas tardé à être suivie d'effets puisque le lendemain, soit hier mardi, la Commission a mobilisé ses spécialistes pour dispenser une formation de renforcement des capacités aux équipes d'interventions rapides pour la riposte au coronavirus.

Cet atelier de deux jours, organisé au siège du Projet national de lutte contre le paludisme, a rassemblé les différents districts sanitaires, des journalistes et les partenaires de l'Oms aux Comores. C'est à la demande du ministère de la santé pour un appui urgent à la remise à niveau et une préparation préalable. La formation est répartie en deux



parties à savoir le plan stratégique qui implique des prises de décision à

un haut niveau, et le plan opérationnel qui met l'accent sur les détails du

comment, où et quand et qui implique la prise de décision.

En fin d'après-midi, les équipes ont eu à faire un exercice de performance de réflexion pour revoir les informations générales et la capacité de chacune à intervenir face à des cas suspects. Selon les experts, ces équipes multidisciplinaires seront aptes d'enquêter sur les alertes et contribuer à l'évaluation de la réponse pour préparer des rapports des situations brefs et d'investigations. Dans son enveloppe, la COI a réservé un budget de 11.000 euros aux renforcements des compétences.

Andjouza Abouheir

RENCONTRE À BEIT SALAM AVEC LE MOUVEMENT DES COMMERÇANTS

Des commissions mises en place pour le suivi des revendications

Le gouvernement a rencontré lundi dernier le secteur privé suite au mouvement de contestation sur la hausse des taxes douanières. Les organisations patronales ont encore une fois exposé au gouvernement leurs différentes revendications, ce qui a abouti à des commissions créées pour assurer le suivi de ces dernières.

Les organisations patronales et syndicales ont été reçues lundi passé par le gouverne-

ment comorien. Les échanges ont porté sur les droits et taxes douanières, les transitaires, le commerce intérieur et extérieur, la commande publique entre autres. A l'issue des discussions, différentes commissions ont été mises en place pour suivre l'évolution de chaque revendication en fonction du secteur d'activités. C'était l'occasion pour le ministère des finances de réaffirmer les différentes décisions prises au niveau de la douane pour pacifier le climat et en finir avec la grève orga-

nisée par les acteurs économiques les 27, 28 et 29 janvier derniers.

C'est ainsi qu'une autre commission comprenant des représentants des différentes organisations et syndicats du secteur privé et le ministère des finances a été créée pour suivre et constater l'application ou non des mesures prises par le ministère des finances notamment au niveau de la douane. Présent à de cette rencontre, le secrétaire général du Synaco, le syndicat des commerçants, annonce qu'ils vont effectuer

des évaluations cette semaines pour s'enquérir de la situation.

« La rencontre s'est focalisée surtout sur la question des taxes douanières car c'est là où il y a le grand fardeau des commerçants », indique Ahmedthani pour qui, les difficultés ne sont pas au niveau des autorités mais de l'administration laquelle ne respecte pas les décisions de l'État. « Le gouvernement était au complet. Mais on a constaté que les décisions ministérielles ne sont pas prises en considération dans les administrations. Nous allons discuter de cela avec les opérateurs économiques en vue d'établir une évaluation », poursuit-il.

En toute circonstance, au nom du syndicat des commerçants, ils ont demandé au gouvernement de trouver des solutions pour alléger la vie quotidienne avant l'arrivée du mois sacré du ramadan, fin avril. « On compte marcher main dans la main avec le gouvernement pour épargner les citoyens de vivre le pire pendant le mois de ramadan ».

Interrogé sur les prix hallucinants des produits locaux ne néces-

sitant, pourtant, aucune taxe douanière comme le fruit à pain, le manioc et autres produits, le Synaco fait savoir que les 2600 marchands enregistrés à Moroni forment un comité « en vue de pallier à ce problème ».

Pendant la rencontre, si le représentant de Beit-Salam a souligné la volonté du gouvernement de dialoguer avec les opérateurs, il insistera tout de même sur la création des groupes sectoriels devant discuter continuellement avec les différents ministres. Il également souligné l'importance de disposer d'un scanner à la douane pour des raisons de transparence et la nécessité de communiquer les déclarations des marchandises en amont pour faciliter le dédouanement et diminuer sensiblement le temps que le processus peut prendre. D'autres sujets comme la révision des textes pour encadrer les activités des commerçants de nationalité étrangère, la situation des transitaires, les taxes...ont été abordés.

Kamal Gamal



CULTURE

Vers l'élaboration du Rapport périodique quadriennal

Les Comores ont ratifié en 2012 la Convention de 2005 de l'Unesco, laquelle intervient sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Pour y parvenir, des années après cette signature, la partie comorienne doit établir le Rapport périodique quadriennal pour faciliter le suivi des politiques et mesures pertinentes. Celui-ci sera le premier après un raté en 2016.

Au cours des 2 jours d'atelier au Centre culturel et artistique des Comores (CCAC), les parties prenantes ont discuté pour évaluer les voies et moyens de permettre l'élaboration du Rapport périodique quadriennal (RPQ) pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans le cadre de la Convention de 2005 de l'Unesco.

Après des échanges fructueux, les acteurs privés (artistes), publics (ministère de la culture et directions confondues) et organes médiatiques ont simulé les techniques de rem-

plissage pour l'élaboration dudit rapport afin de faciliter le développement des industries artistiques. Le moment de la restitution qui a permis aux trois groupes établis de présenter le travail effectué, l'experte internationale de l'Unesco, Tojo Yharimanana de prendre note et de se préparer à accompagner l'équipe nationale à élaborer le RPQ. A noter que la mission principale de ces deux jours est de permettre au soutien de la gouvernance mais aussi de faciliter la mobilité des artistes et autres.

L'expertise acquise en ces deux jours doit aider à faire valoir la culture comorienne sous toutes ses formes et encore plus de soutenir les petites et moyennes entreprises culturelles et activités du secteur. Ce travail se doit de « susciter une réaction de la part des autorités » afin qu'elles se donnent pour vocation d'« accompagner tous les acteurs du secteur public et privé ». Pour atteindre les objectifs fixés, les acteurs publics et privés doivent « éduquer, partager et informer le

public ». « Il ne s'agit pas de faire parce qu'on veut le faire mais de faire parce que c'est nécessaire de le faire », estime Tojo Yharimanana. Cette dernière soutient l'idée de faire une revue de la politique culturelle pour l'adapter à l'ensemble des conventions ratifiées.

Avec comme objectif de collecter les informations et en tirer le bilan, le Rapport périodique quadriennal (RPQ) permet d'identifier les faiblesses, ce qui permettra d'élaborer les attentes et les objectifs à atteindre et tout cela en préconisant le dialogue. « La Convention établit un cadre stratégique et d'actions qui exige des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux qu'ils travaillent ensemble pour atteindre quatre objectifs », précise l'experte internationale.

Pour aboutir à ces quatre objectifs, les participants ont mené un travail de groupe autour de chaque point notamment « soutenir des systèmes de gouvernance durable de la culture », « parvenir à un échange équilibré de biens et de services cul-



turels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture », « inclure la culture dans les cadres de développement durable » et « promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Après ce travail, l'équipe nationale composée d'acteurs du public, du privé, du point focal et de la société civile, la partie comorienne doit être à même d'élaborer les

mesures en préparant les fiches politiques, collecter les données, et soumettre après un long travail le rapport provisoire d'ici au 10 mars au point focal. La même équipe doit, d'ici à la mi-avril soumettre auprès du bureau de l'Unesco le rapport final, le premier pour le pays depuis la ratification de la Convention en 2012.

A.O Yazid

LETTRE DE DÉTRESSE

Sécurité routière, parlons-en sérieusement !

Chers toutes et tous,

Dans notre pays, la route, cet espace que se partagent les habitants, à pied, en deux-roues ou en voiture, pour se déplacer avec leurs biens en toute liberté devient de plus en plus dangereuse. Les accidents mortels se multiplient. Il est temps de dire non à cela. Il est encore temps qu'acteurs publics et usagers routiers se mobilisent pour dire stop aux mauvais comportements des uns et des autres sur la route. La sécurité routière doit être une priorité pour tout le monde. Pour les autorités, pour les conducteurs, les piétons, les établissements scolaires, les services municipaux, les associations, pour les assurances...etc.

La route en bon état ne peut, en aucun moment être assimilée à l'imprudence, à l'insécurité, à un déséquilibre chez certains conducteurs attirés par l'excès de vitesse. Le 27 mai 2019, pour ne citer que cette date la plus mémorable des six derniers mois, un bus transportant une dizaine de passagers, desservant la ligne Moroni-Mitsamihouli a tragiquement fini son périple à Ndzaouzé. Six personnes sont tuées sur le coup et quatorze autres blessées graves dont certains ont par la suite succombé à leurs blessures. La ville de Mitsamihouli où pas moins de 5 personnes ont été inhumées cette nuit-là en avait payé le lourd tribut. Cette situation mérite bien un sursaut national, un engagement de toute part pour une prise de conscience collective effective. Pour commencer, la bonne conduite du chauffeur est une priorité indiscutable.

Bien conduire, c'est garder les yeux sur la route, une vaine réalité chez nous

Conduire un véhicule nécessite être en bonne santé, avoir une bonne conscience, de bonnes capacités de perception, d'analyse, un contrôle fiable de ses mouvements, des réactions et également un comportement adapté. Un conducteur n'a pas à se distraire ni avant, encore moins pendant sa prise du volant. Avec l'arrivée des nouvelles technologies, les sources de

distractions se sont malheureusement multipliées et altèrent les capacités de conduite. Plusieurs accidents aujourd'hui sont dus à l'inattention des conducteurs.

Dans notre pays, c'est presque tout le monde qui se laisse distraire au volant, le plus souvent en étant au téléphone. D'autres, sous l'emprise de l'alcool ou de drogue circulent à motos, prennent le volant ou s'y endorment. Or, une conduite sans risque, sans danger demande que le conducteur ne détourne pas son attention au profit d'une autre activité. Être saoule ou avoir son téléphone au volant, cela provoque cette inattention chez le conducteur dans la mesure où la conscience n'y est plus ou les yeux, l'esprit, les oreilles sont appelés à travailler, non pas pour la conduite mais pour une autre activité qui est la distraction du conducteur. Dans de nombreux pays, le téléphone reste aujourd'hui une activité interdite même avec l'usage de kit.

Chez nous, on est très loin banalisé, l'acte de téléphoner au volant devient une pratique normale. S'il arrive à un passager, de faire le réflexe à un conducteur au téléphone en pleine route, on est mal vu dans le taxi. Des passagers mêmes plaident pour soit disant une « liberté » du conducteur. Or sa vraie liberté réside dans la lourde responsabilité qu'il endosse lorsqu'il se voit accrédité un permis de conduire l'obligeant à être sage au volant et à savoir partager la route avec les autres.

Bien partager la route est loin d'être un acquis

Parmi les usagers de la route aux Comores, les conducteurs sont les plus entêtés. La majorité fait souvent fi à la courtoisie une fois au volant de leurs voitures. Parfois, on a l'impression même que l'acte de ralentir pour eux, encore pire de stopper, c'est aller en enfer un instant ou s'y priver un immense plaisir à cet instant-là, le temps d'être poli, d'être un peu civilisé, bref, d'être courtois envers l'autre qui marche, l'autre qui bifurque ou qui veut simplement, puisqu'il en droit reprendre la route.

Dans notre pays, beaucoup de conducteurs veillent souvent à ce qu'ils dépassent les autres usagers routiers, se concentrent beaucoup plus pour dépasser l'autre, par la droite comme la gauche pour être le premier de je ne sais quel Pars-Dakar, cela malgré le risque à prendre : éclabousser les piétons si ce n'est pas au risque de les écraser ou se faire surprendre devant par un autre véhicule. Conséquences probables ou certaines : une collision avec l'autre en face qui entraîne d'autres dans les habitacles des véhicules entre passagers privés de ceintures et qui se cognent, à leur tour, les uns aux autres.

La ceinture de sécurité, ce mal aimé !

Vous dites « ceinture de sécurité ? » Elle est bannie par la majorité des usagers qui se sentent naturellement ligotés une fois avoir attaché la ceinture. Certains disent que c'est à cause de la chaleur qu'ils ne l'utilisent pas. D'autres, c'est surtout devant qu'il faut attacher sa ceinture et chacun s'en fait son propre discours. Dans tous les cas, le port de la ceinture de sécurité est une chose banale qu'une majorité de Comoriens assimile aux Je viens. Ce qui est étonnant, certains Je reste pensent que le port de la ceinture par les Je viens ou par tout autre usager relève de la vantardise et non d'un souci sécuritaire.

Certains chauffeurs ou propriétaires de voitures prennent le soin d'enlever carrément la ceinture de sécurité pour en faire autres usages : remorquer des véhicules, raccorder ou attacher des vaches...etc. Leurs explications ? Une phobie de la ceinture de sécurité expliquée par un besoin de dégager plus de places dans l'habitacle du véhicule. En effet, une voiture de cinq places transporte sept ou huit passagers dont quatre ou cinq derrière et deux ou trois devant. Une autre de sept place subit le même sort en rajoutant deux ou trois.

La ceinture de sécurité reste ainsi le symbole d'un désordre légiféré en quelque sorte par certaines institutions pourtant censées être acteurs et garants de la sécurité routière, par ceux auxquels incomberait veiller et responsabi-

lités : les assurances, les services de mines, la police routière, les législateurs et la justice.

Les assurances, leur rôle éducateur, la direction routière, une police mobile et des lois à la hauteur des enjeux

Chers assureurs, chers acteurs techniques publics, politique et juridiques,

Un accident est une étape finale, après un long processus et plusieurs autres étapes traversées expliquant les causes et leur complexité : comportement du conducteur, l'état du véhicule, et la qualité de la route. Disons stop à la complicité entre les assurances, les Services de mine et les propriétaires de véhicules qui s'accordent une pratique hautement immorale, de modifier les données des cartes grises des véhicules. Au-delà de sa masse et de son poids, le véhicule équipé de cinq ceintures est porteur de cinq passagers. On ne peut pas accepter le fait que des voitures se voient forger des sièges de fortunes rajoutés à ceux conventionnés. En acceptant de jouer le jeu, les assurances protégées, elles par le Service des mines le font aussi à l'insu de la sécurité à toutes et à tous. Il faut dire donc stop à ces pratiques en disant oui à une familiarisation des gestes sécuritaires routiers, au port obligatoire de la ceinture de sécurité...etc. Quant aux législateurs, à quand des lois à la hauteur des enjeux pour mettre fin à l'usage des cerceaux roulants dans le pays ? A quand l'instauration obligatoire des points des vrais contrôles techniques dans le pays ? Quelle campagne faire dans les milieux scolaires ? Quel message véhiculer aujourd'hui pour limiter ces accidents sur la route ? La réhabilitation et la construction des infrastructures routières dans le pays doivent être accompagnées d'une communication plus forte (campagne de sensibilisation, mise en place des panneaux de signalisation, mobilité policière pour excès de vitesse...).

Abdoulatif Bacar

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DES COMORES, PHASE RÉGIONALE

Efc de Noumachoi renforce ses ambitions (2-0)

La série de scores encourageants concrétisés par Espoir Football Club de Noumachoi ne prête à aucune confusion. L'équipe, bien renforcée par des éléments malgaches, vise au moins le titre régional. Nouvel Espoir de Wanani, dernière victime le week-end dernier à Noumachoi, n'en revient pas. Braza, qui est le bourreau, était entré en cours du jeu, plus précisément en 2e période. Son doublet impulse les siens en 3e place.

La succession de belles performances enregistrées ces derniers temps par Espoir Football Club de Noumachoi ne prête à aucune confusion. Les ambitions de l'équipe à décrocher le titre régional sont renforcées par la présence prometteuse de quatre éléments malgaches, locomoteurs de la stratégie du jeu. Le week-end sur le terrain non gazonneux de Noumachoi, le Club de Djando, Nouvel Espoir de Wanani en a fait les frais. Face aux locaux, dans le cadre du championnat des

Comores, phase régionale, il a mordu la poussière.

L'attaquant opportuniste Braza était entré en cours du jeu. Sa présence a servi de stimulus aux siens pour briser le mince espoir des visiteurs à faire mal. Il marque les deux buts de la victoire (2-0).

Cette prouesse impulse son équipe, Espoir Football Club de Noumachoi (13 points, J10) à la 3e place, juste derrière Association sportive de Fomboni Club (23, J9) et Étoile du Centre de Salamani (16, J10). Et, laisse dans son sillage

Chikabwe club de Hanyamwada (10, J10), Ouragan de Club de Boingoma (11, J9), Juno club de Hoani (10, J9), Mbatse Football Club (10, J9) et la lanterne rouge, Nouvel Espoir de Wanani (4, J10).

Bm Gondet

Mini résultats, 10e journée de D1

Efc Noumachoi # Nouvel Espoir (2-0)

Chikabwe club # Étoile du Centre (0-1)

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



LA CULTURE

AU SEIN DES

ETABLISSEMENTS

SCOLAIRES

CONCOURS DE

DANSES TRADITIONNELLES

DÉFILE DE MODE MANNEQUINS

HOMME ET FEMME

EXPOSITION D'OBJETS D'ART COMORIEN

MARS

2020




CHANGEMENT CLIMATIQUE

Validation du 3e comité de pilotage

La troisième réunion du comité de pilotage du projet sur le renforcement de résilience des Comores aux risques de catastrophes liés au changement et à la variabilité climatique, a eu lieu hier mardi 25 février à Moroni. Il était question de présenter les réalisations du projet au cours de l'année 2019 et soumettre le plan de travail annuel PTA 2020 au comité de pilotage pour approbation.

Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, la direction générale de la sécurité civile (DGSC), et le Système des Nations Unies ont tenu le 3e comité de pilotage du projet sur le renforcement des capacités aux risques de catastrophe liés au changement et à la variabilité climatique. Il s'agit de présenter les réalisations du projet au cours de l'année 2019 et soumettre le plan de travail annuel de 2020 au comité de

pilotage pour approbation.

« Le Programme des Nations Unies pour le Développement est très fier d'appuyer le système national de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, on est là pour le troisième comité de pilotage de ce projet d'appui à la résilience face aux catastrophes aux Comores », déclare Fenella Frost. Depuis sa création, le Pnud a toujours appuyé le système national et la direction générale

de la sécurité civile.

Ce projet, a pour but non seulement de se préparer en cas de catastrophe mais encore de travailler avec les communautés dans les trois îles du pays afin de réduire les risques. « Aujourd'hui, il faut faire un effort de travailler avec les communautés pour trouver des alternatives. Il faut savoir que l'année dernière avec toutes ces catastrophes qui ont sévi, on a tiré pas mal de leçons surtout le passage de Kenneth. Toutefois, ce projet permettra de bien se préparer pour les jours et années à venir », avance-t-elle. Elle a saisi l'occasion pour féliciter la direction de la météorologie qui a fait un bon travail pendant le passage de Kenneth.

De son côté, le directeur général de la sécurité civile s'est réjoui de la qualité de la présentation qui leur a été faite sur le projet et les échanges qui ont suivi. « Nous n'avons pas le droit de faillir et surtout de décevoir nos bailleurs et nos partenaires. Ce projet n'est pas un aboutissement, plutôt une étape. Donc, je suis convaincu que sa bonne exécution en appellera d'autres. Pour cela, il faut que les bailleurs potentiels aient confiance en notre capacité à agir en toute transparence et à engager les fonds qui nous ont été confiés dans le seul but d'accomplir la mission qui est la nôtre », rassure Tachfine Ahmed, le directeur de la DGSC.

Nassuf Ben Amad



Prières aux heures officielles

Du 26 au 29 Février 2020

Lever du soleil:

06h 09mn

Coucher du soleil:

18h 31mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 46mn

Maghrib: 18h 34mn

Incha: 19h 48mn



MOHÉLI
PLUS VRAIE QUE NATURE



— NOS VOLS —

3/sem. depuis
MORONI

2/sem. depuis
MAYOTTE

 **AB Aviation**

www.flyabaviation.com